



DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS
CANTON DE MONTARGIS

MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 ☎ 02.38.28.01.11
Mail : mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le six février, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le vingt-quatre janvier 2017, à 20 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire.

Absents excusés: MME PANNIER pouvoir à MME CHAPILLON, MME LEBOEUF pouvoir à MME GASTELLIER, M.LEMAIRE pouvoir à M.BIHOREAU

1/BUDGET PRINCIPAL 2017-SECTION INVESTISSEMENT-AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG-PRESENTATION DES DEVIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'aménagement du bourg est en cours depuis 2016.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 99/2016 l'entreprise « Les Paveurs du Centre » a été retenue pour les travaux d'accessibilité devant la mairie pour un montant TTC de 22 734 €.

Monsieur le Maire propose les devis suivants pour la réalisation des travaux place de l'Eglise et route de Vimory :

- Entreprise VAUVELLE : 147 645 € HT soit 177 174 € TTC
- Entreprise MEUNIER : 166 051,24 € HT soit 199 261,49 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'entreprise Vauvelle pour la réalisation de ces travaux, accepte l'inscription de cette dépense au budget principal, section investissement, opération 32 « Cœur de Village », compte 2151 et charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

2/BUDGET PRINCIPAL 2017-SECTION INVESTISSEMENT-AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG-DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS D'INTERET COMMUNAL 2017

Monsieur le Maire expose le projet suivant : aménagement du centre bourg.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 147 645 € HT soit 177 174 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet d'aménagement du centre bourg dans la thématique d'un aménagement durable et adopte le plan de financement ci-dessous :

<i>Dépenses</i>	<i>HT</i>	<i>TTC</i>	<i>Recettes</i>	<i>HT</i>
<i>Travaux</i>	<i>147 645 €</i>	<i>177 174 €</i>	<i>DETR</i>	<i>34 771 €</i>
			<i>Conseil Départemental</i>	<i>55 000 €</i>
			<i>CRST</i>	<i>29 530 €</i>
			<i>Autofinancement</i>	<i>28 344 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>147 645 €</i>	<i>177 174 €</i>	<i>TOTAL</i>	<i>119 301 €</i>

Sollicite une subvention de 55 000,00 € auprès du Conseil Départemental au titre de l'appel à projets d'intérêt communal 2017, soit 37,25% du montant du projet et charge le Maire de toutes les formalités.

3/BUDGET PRINCIPAL 2017-SECTION INVESTISSEMENT-AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG-DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL

Monsieur le Maire expose le projet suivant : aménagement du centre bourg.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 147 645€ HT soit 177 174€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet d'aménagement du centre bourg dans la thématique d'un aménagement durable et adopte le plan de financement ci-dessous :

<i>Dépenses</i>	<i>HT</i>	<i>TTC</i>	<i>Recettes</i>	<i>HT</i>
<i>Travaux</i>	<i>147 645 €</i>	<i>177 174 €</i>	<i>DETR</i>	<i>34 771 €</i>
			<i>Conseil Départemental</i>	<i>55 000 €</i>
			<i>CRST</i>	<i>29 530 €</i>
			<i>Autofinancement</i>	<i>28 344 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>147 645 €</i>	<i>177 174 €</i>	<i>TOTAL</i>	<i>119 301 €</i>

Sollicite une subvention de 29 530 € auprès du Conseil Régional au titre du contrat Régional, soit 20% du montant du projet et charge le Maire de toutes les formalités.

4/ BUDGET PRINCIPAL 2017-SECTION INVESTISSEMENT-VOIRIE ET BORDURES BETON-IMPASSE DES PICHOTTERIES-PRESENTATION DES DEVIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché de création de VRD et d'enfouissement des réseaux impasse des Pichotteries est sur le point d'être réceptionné.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité, suite à ces travaux, de prévoir une reprise de voirie avec des bordures béton.

Monsieur le Maire propose les devis suivants :

- Entreprise VAUVELLE : 48 340 € HT soit 58 008 € TTC
- Entreprise MEUNIER : 43 135,60 € HT soit 51 762,72 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'entreprise MEUNIER pour la réalisation de ces travaux, accepte l'inscription de cette dépense au budget principal, section investissement, opération 22 « Aménagement de voirie », compte 2151 et charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

5/AUTORISATION DE L'ORGANE DELIBERANT AU MAIRE A MANDATER UNE DEPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales selon lequel :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à mandater des dépenses au compte 2151 « Réseaux de voirie » pour un montant de 1 003,16 €, les crédits ouverts au budget en 2016 étant de 353 800 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette dépense d'investissement avant vote du budget, conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

6/AUTORISATION DE L'ORGANE DELIBERANT AU MAIRE A MANDATER UNE DEPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales selon lequel :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à mandater des dépenses au compte 2151 « Réseaux de voirie » pour un montant de 487,21€, les crédits ouverts au budget en 2016 étant de 353 800 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette dépense d'investissement avant vote du budget, conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

7/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :

- *Il est fait une présentation du nouveau mode de répartition des subventions du Conseil Départemental,*
- *Il est fait un compte-rendu des réunions AME de la commission PLUIHD (il est prévu de réduire de 30 hectares la surface constructible de la commune) et de la commission sports,*
- *Il est demandé de réfléchir aux moyens de mise en œuvre de l'engagement de la commune à la démarche « zéro pesticide ».*

FIN DE SEANCE